Fiche signalétique

VOLVO HEAVY DUTY HAND CLEANER

1. Identification du produit et de l'entreprise

Fournisseur : Chemtool Incorporated
801 West Rockton Road
Rockton, IL 61072 U.S.A.
Tel: +01 815.957.4140
Fax: +01 815.624.0292

Utilisations : Applications industrielles: Nettoyant.

Code du produit : RMC8429201, RMC8429208

No de fiche signalétique : 2085

Date de validation : 8/8/2013.

En cas d'urgence : INFOTRAC
U.S. and Canada - 800.535.5053
Outside the U.S. and Canada - +01 352.323.3500

2. Identification des dangers

Vue d'ensemble des urgences

État physique : Liquide [Gélification.]

Couleur : Blanc cassé.

Odeur : Citron. [Faible]

Mention d'avertissement : ATTENTION!

Mentions de danger : PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION.

Mesures de précaution : Ne pas ingérer. Laver abondamment après usage.

Statut OSHA/HCS : Alors que ce produit n'est pas considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910. 1200), cette fiche signalétique contient des informations utiles critiques pour une manipulation prudente et une utilisation convenable du produit. Cette fiche signalétique devrait être conservée et mise à la disposition des employés et tout autre utilisateur du produit.

Voies d'absorption : Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion.

Peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

2. Identification des dangers

Yeux : Peut causer une irritation oculaire mineure. N'EST PAS CENSÉ PRODUIRE D'EFFETS NÉFASTES SIGNIFICATIFS SUR LA SANTÉ QUAND LES INSTRUCTIONS D'UTILISATION RECOMMANDÉES SONT RESPECTÉES.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Effets chroniques : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Peau : Aucune donnée spécifique.

Yeux : Aucune donnée spécifique.

Conditions médicales aggravées par une surexposition : Aucun connu.

Voir Information toxicologique (section 11)

3. Information sur les composants

États-Unis

Nom	Numéro CAS	%
Alcohols, C12-15, ethoxylated	68131-39-5	1-5

Canada

Nom	Numéro CAS	%
Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée) Alcohols, C12-15, ethoxylated	64742-47-8 68131-39-5	20-40 1-5

Mexique

Nom	Numéro CAS	Numéro NU	%	DIVS	Classification H	Classification F	Classification R	Classification Spécial
Alcohols, C12-15, ethoxylated	68131-39-5	Non disponible.	1-5	-	1	1	0	-
Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée)	64742-47-8	Non disponible.	20-40	-	1	2	0	-

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Contact avec les yeux : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin immédiatement.

Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation : Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Consulter un médecin immédiatement.

Ingestion : Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.

Protection des sauveteurs : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

Note au médecin traitant : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

Moyens d'extinction

Utilisables : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Non utilisables : Aucun connu.

Dangers spéciaux en cas d'exposition : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Produit de décomposition thermique dangereux : Aucune donnée spécifique.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Précautions environnementales : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes de nettoyage

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Petit déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Grand déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

Manutention : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Entreposage : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

États-Unis

Ingredient **Limites d'exposition**

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Canada

Limites d'exposition professionnelle		MPT (8 hours)			LECT (15 mins)			Ceiling			
Ingredient	Nom de la liste	ppm	mg/m³	Autre	ppm	mg/m³	Autre	ppm	mg/m³	Autre	Notations
Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée), as total hydrocarbon vapour	AB 4/2009	-	200	-	-	-	-	-	-	-	[1]
	BC 9/2011	-	200	-	-	-	-	-	-	-	[1]
Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée)	ON 7/2010	-	200	-	-	-	-	-	-	-	[1]

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

[1]Absorbé par la peau.

Mexique

Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre measure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire. Une référence doit être faite à des normes de suivi appropriées. Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise.

Mesures techniques : Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air. Si ce produit contient des ingrédients assujettis à des limites d'exposition, utilisez des enceintes d'isolement, une ventilation par aspiration à la source ou autres mesures d'ingénierie pour maintenir le niveau d'exposition de l'agent au-dessous des limites recommandées ou réglementaires.

Mesures d'hygiène : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection individuelle

Respiratoire : Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

Mains : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Yeux : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.

Peau : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Contrôle de l'action des agents d'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. Propriétés physico-chimiques

État physique : Liquide [Gélification.]

Point d'éclair : Vase clos: Non applicable.

Température d'auto-inflammation : Non disponible.

Limites d'inflammablité : Non disponible.

Couleur : Blanc cassé.

Odeur : Citron. [Faible]

pH : Non applicable.

Point d'ébullition/condensation : 100°C (212°F)

Point de fusion/congélation : -1.11°C (30°F)

Densité : 0.934 g/cm³

Pression de vapeur : Non disponible.

Densité de vapeur : Non disponible.

Volatilité : Non disponible.

Vitesse d'évaporation : Non disponible.

Viscosité : Non disponible.

Propriétés de dispersibilité : Facilement dispersible dans les substances suivantes: l'eau froide.

Solubilité : Non disponible.

10. Stabilité du produit et réactivité

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

Matériaux incompatibles : Aucune donnée spécifique.

Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Risque de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

11. Informations toxicologiques

États-Unis

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Alcohols, C12-15, ethoxylated	DL50 Orale	Rat	2 g/kg	-

Conclusion/Résumé : Peut être nocif en cas d'ingestion.

11. Informations toxicologiques

Toxicité chronique

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Irritation/Corrosion

Conclusion/Résumé

Peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Yeux : Peut causer une irritation oculaire mineure. N'EST PAS CENSÉ PRODUIRE D'EFFETS NÉFASTES SIGNIFICATIFS SUR LA SANTÉ QUAND LES INSTRUCTIONS D'UTILISATION RECOMMANDÉES SONT RESPECTÉES.

Respiratoire : Une exposition répétée ou prolongée aux embruns ou au brouillard peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

Sensibilisant

Conclusion/Résumé

Peau : Aucune information spécifique n'est disponible dans notre base de données quant aux propriétés sensibilisantes de ce produit pour la peau. Sensibilisation non suspecté pour l'homme.

Respiratoire : Sensibilisation non suspecté pour l'homme.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. Cancérogénicité non suspecté pour l'homme.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. Mutagénicité non suspecté pour l'homme.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. Tératogénicité non suspecté pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. N'est pas considéré comme dangereux pour les humains selon notre base de données.

Canada

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Alcohols, C12-15, ethoxylated	DL50 Orale	Rat	2 g/kg	-

Conclusion/Résumé : Peut être nocif en cas d'ingestion.

Toxicité chronique

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Irritation/Corrosion

Conclusion/Résumé

Peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Yeux : Peut causer une irritation oculaire mineure. N'EST PAS CENSÉ PRODUIRE D'EFFETS NÉFASTES SIGNIFICATIFS SUR LA SANTÉ QUAND LES INSTRUCTIONS D'UTILISATION RECOMMANDÉES SONT RESPECTÉES.

Respiratoire : Une exposition répétée ou prolongée aux embruns ou au brouillard peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

Sensibilisant

11. Informations toxicologiques

Conclusion/Résumé

Peau : Aucune information spécifique n'est disponible dans notre base de données quant aux propriétés sensibilisantes de ce produit pour la peau. Sensibilisation non suspecté pour l'homme.

Respiratoire : Sensibilisation non suspecté pour l'homme.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. Cancérogénicité non suspecté pour l'homme.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. Mutagénicité non suspecté pour l'homme.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. Tératogénicité non suspecté pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. N'est pas considéré comme dangereux pour les humains selon notre base de données.

Mexique

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Alcohols, C12-15, ethoxylated	DL50 Orale	Rat	2 g/kg	-

Conclusion/Résumé : Peut être nocif en cas d'ingestion.

Toxicité chronique

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Irritation/Corrosion

Conclusion/Résumé

Peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Yeux : Peut causer une irritation oculaire mineure. N'EST PAS CENSÉ PRODUIRE D'EFFETS NÉFASTES SIGNIFICATIFS SUR LA SANTÉ QUAND LES INSTRUCTIONS D'UTILISATION RECOMMANDÉES SONT RESPECTÉES.

Respiratoire : Une exposition répétée ou prolongée aux embruns ou au brouillard peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

Sensibilisant

Conclusion/Résumé

Peau : Aucune information spécifique n'est disponible dans notre base de données quant aux propriétés sensibilisantes de ce produit pour la peau. Sensibilisation non suspecté pour l'homme.

Respiratoire : Sensibilisation non suspecté pour l'homme.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. Cancérogénicité non suspecté pour l'homme.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. Mutagénicité non suspecté pour l'homme.

Tératogénicité

11. Informations toxicologiques

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. Tératogénicité non suspecté pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. N'est pas considéré comme dangereux pour les humains selon notre base de données.

12. Informations écotoxicologiques

Écotoxicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

États-Unis

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Alcohols, C12-15, ethoxylated	Aiguë CE50 0.7 mg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures
	Aiguë CE50 0.39 mg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Néonate	48 heures
	Aiguë CE50 302 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 1030 µg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	Chronique NOEC 1 mg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures
	Chronique NOEC 83 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	21 jours

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Persistance/dégradabilité

Conclusion/Résumé : Ce produit n'a pas subi de test de biodégradabilité. Présumé biodégradable.

Canada

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Alcohols, C12-15, ethoxylated	Aiguë CE50 0.7 mg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures
	Aiguë CE50 0.39 mg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Néonate	48 heures
	Aiguë CE50 302 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 1030 µg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	Chronique NOEC 1 mg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures
	Chronique NOEC 83 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	21 jours
Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée)	Aiguë CL50 2200 µg/l Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus	4 jours

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Persistance/dégradabilité

Conclusion/Résumé : Ce produit n'a pas subi de test de biodégradabilité. Présumé biodégradable.

Mexique

Écotoxicité en milieu aquatique

12. Informations écotoxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Alcohols, C12-15, ethoxylated	Aiguë CE50 0.7 mg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures
	Aiguë CE50 0.39 mg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Néonate	48 heures
	Aiguë CE50 302 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 1030 µg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	Chronique NOEC 1 mg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures
	Chronique NOEC 83 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	21 jours
Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée)	Aiguë CL50 2200 µg/l Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus	4 jours

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Persistance/dégradabilité

Conclusion/Résumé : Ce produit n'a pas subi de test de biodégradabilité. Présumé biodégradable.

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Élimination des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/ PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

14. Informations relatives au transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classification pour le DOT	Non réglementé.	-	-	-		-
Classification pour le TMD	Non réglementé.	-	-	-		-

14. Informations relatives au transport

Classement mexicain	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe ADR/RID	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe IMDG	Not regulated.	-	-	-		-
Classe IATA-DGR	Not regulated.	-	-	-		-

GE* : Groupe d'emballage

15. Informations réglementaires

États-Unis

Classification HCS : Non réglementé.

Réglementations États-Unis : **TSCA 8(a) IUR Exempt/Partial exemption**: Indéterminé

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

SARA 302/304/311/312 substances extêmement dangereuses: Aucun produit n'a été trouvé.
SARA 302/304 plan d'urgence et préavis: Aucun produit n'a été trouvé.
SARA 302/304/311/312 substances dangereuses: Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée)
SARA 311/312 distribution de F.S. - inventaire chimique - identification des dangers: Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée): Danger d'intoxication différée (chronique)

Clean Air Act Section 112 (b) Hazardous Air Pollutants (HAPs) : Non inscrit

Clean Air Act Section 602 Class I Substances : Non inscrit

Clean Air Act Section 602 Class II Substances : Non inscrit

DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals) : Non inscrit

DEA List II Chemicals (Essential Chemicals) : Non inscrit

SARA 313

	Nom du produit	Numéro CAS	Concentration
Feuille R - Exigences en matière de rapport :	Aucune substance répertoriée		
Avis du fournisseur :	Aucune substance répertoriée		

Il est impératif que les avis SARA 313 ne soient pas détachés de la FS, et que les copie et redistribution de la FS incluent les copie et redistribution des avis joints aux copies de la FS redistribuée par la suite.

Réglementations d'État

Publication des substances cancérigènes dans le Connecticut : Aucun des composants n'est répertorié.

15. Informations réglementaires

Connecticut - Inpection des substances dangereuses : Aucun des composants n'est répertorié.

Substances en Floride : Aucun des composants n'est répertorié.

Loi de l'Illinois sur la sécurité des substances chimiques : Aucun des composants n'est répertorié.

Loi de l'Illinois sur la divulgation aux employés de renseignements sur les matières toxiques : Aucun des composants n'est répertorié.

Publication de Louisiane : Aucun des composants n'est répertorié.

Déversement en Louisiane : Aucun des composants n'est répertorié.

Déversement dans le Massachusetts : Aucun des composants n'est répertorié.

Substances dans le Massachusetts : Aucun des composants n'est répertorié.

Michigan - Matériel critique : Aucun des composants n'est répertorié.

Substances dangereuses dans le Minnesota : Aucun des composants n'est répertorié.

Déversement dans le New Jersey : Aucun des composants n'est répertorié.

Loi du New Jersey sur la prévention des catastrophes toxiques : Aucun des composants n'est répertorié.

Substances dangereuses dans le New Jersey : Aucun des composants n'est répertorié.

New York - Substances dangereuses à effets aigus : Aucun des composants n'est répertorié.

Publication de déversement des produits chimiques toxiques dans l'état de New York : Aucun des composants n'est répertorié.

Substances dangereuses dans l'état de Pennsylvanie - Droit de savoir : Les composants suivants sont répertoriés: LANOLIN

Substances dangereuses dans le Rhode Island : Aucun des composants n'est répertorié.

Californie prop. 65

ATTENTION: Ce produit contient moins de 0,1% de substance reconnue par l'état de Californie pour provoquer le cancer.
ATTENTION: Ce produit contient moins de 1% de substance reconnue par l'état de Californie pour provoquer des malformations congénitales ou autre altération de la reproduction.

Nom des ingrédients	Cancer	Effet sur la reproduction	Pas de niveau de risque significatif	Posologie maximum acceptable
oxyde d'éthylène	Oui.	Oui.	Oui.	Oui.

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b) : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Canada

SIMDUT (Canada) : Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

Listes canadiennes

INRP canadien : Les composants suivants sont répertoriés: Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée)

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire du Canada; DSL/NDSL : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

15. Informations réglementaires

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Mexique

Classification :

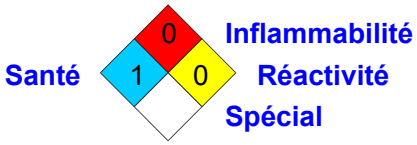

Réglementations Internationales

Listes internationales : **Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire du Japon: Indéterminé.
Inventaire de Corée: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire Malaisien (Registre HSE): Indéterminé.
Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire de Taiwan (CSNN): Indéterminé.

Inventaire d'Europe : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

16. Autres informations

Renseignements à indiquer sur l'étiquette : PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION.

Hazardous Material Information System (États-Unis) :

Santé	1
Inflammabilité	0
Risques physiques	0
	B

16. Autres informations

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

National Fire Protection Association (États-Unis) :

Reprinted with permission from NFPA 704-2001, Identification of the Hazards of Materials for Emergency Response Copyright ©1997, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269. This reprinted material is not the complete and official position of the National Fire Protection Association, on the referenced subject which is represented only by the standard in its entirety.

Copyright ©2001, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269. This warning system is intended to be interpreted and applied only by properly trained individuals to identify fire, health and reactivity hazards of chemicals. The user is referred to certain limited number of chemicals with recommended classifications in NFPA 49 and NFPA 325, which would be used as a guideline only. Whether the chemicals are classified by NFPA or not, anyone using the 704 systems to classify chemicals does so at their own risk.

Date d'édition	:	8/8/2013.
Date de publication précédente	:	3/22/2013.
Version	:	1.01
Élaborée par	:	Département des Affaires Réglementaires, Chemtool Inc.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.
Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.